

# LE BIEN PUBLIC

SUPPLEMENT

CONSACRE A LA CONSTRUCTION  
DE L'ANNEXE DU PALAIS DE  
JUSTICE DES TROIS-RIVIERES

DOUZE PAGES

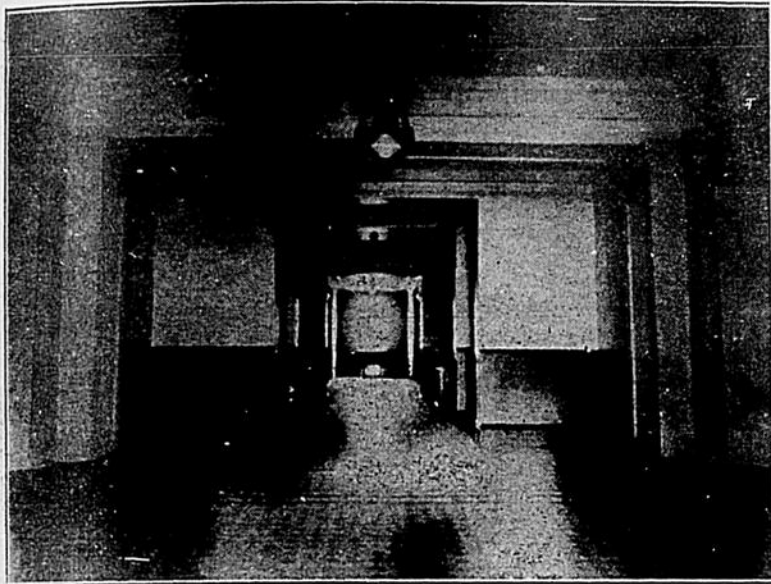
30e ANNEE — No 8

LES TROIS-RIVIERES, JEUDI, 24 FEVRIER 1938

5 sous la copie

## L'Annexe du Palais de Justice

LE PREMIER DES IMPORTANTS TRAVAUX QUI SONT EXECUTES DANS NOTRE VILLE POUR RESOUDRE LE PROBLEME DU CHOMAGE.

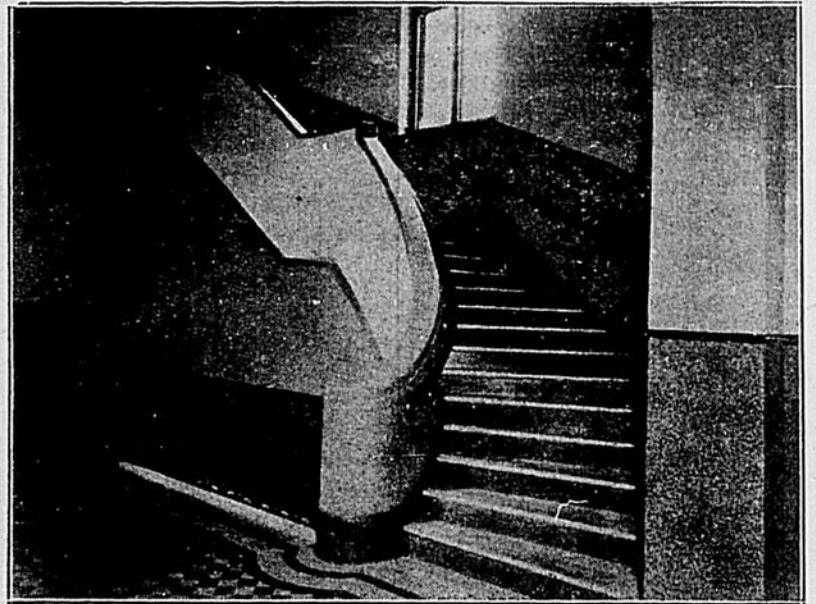


• ■ •  
TROIS-RIVIERES RECLAMAIT DEPUIS LONGTEMPS L'AGRANDISSEMENT DE SON PALAIS DE JUSTICE.

LE VOICI !

• ■ •  
QUELQUES ASPECTS PAR L'IMAGE DE CETTE IMPORTANTE BATISSE.

• ■ •



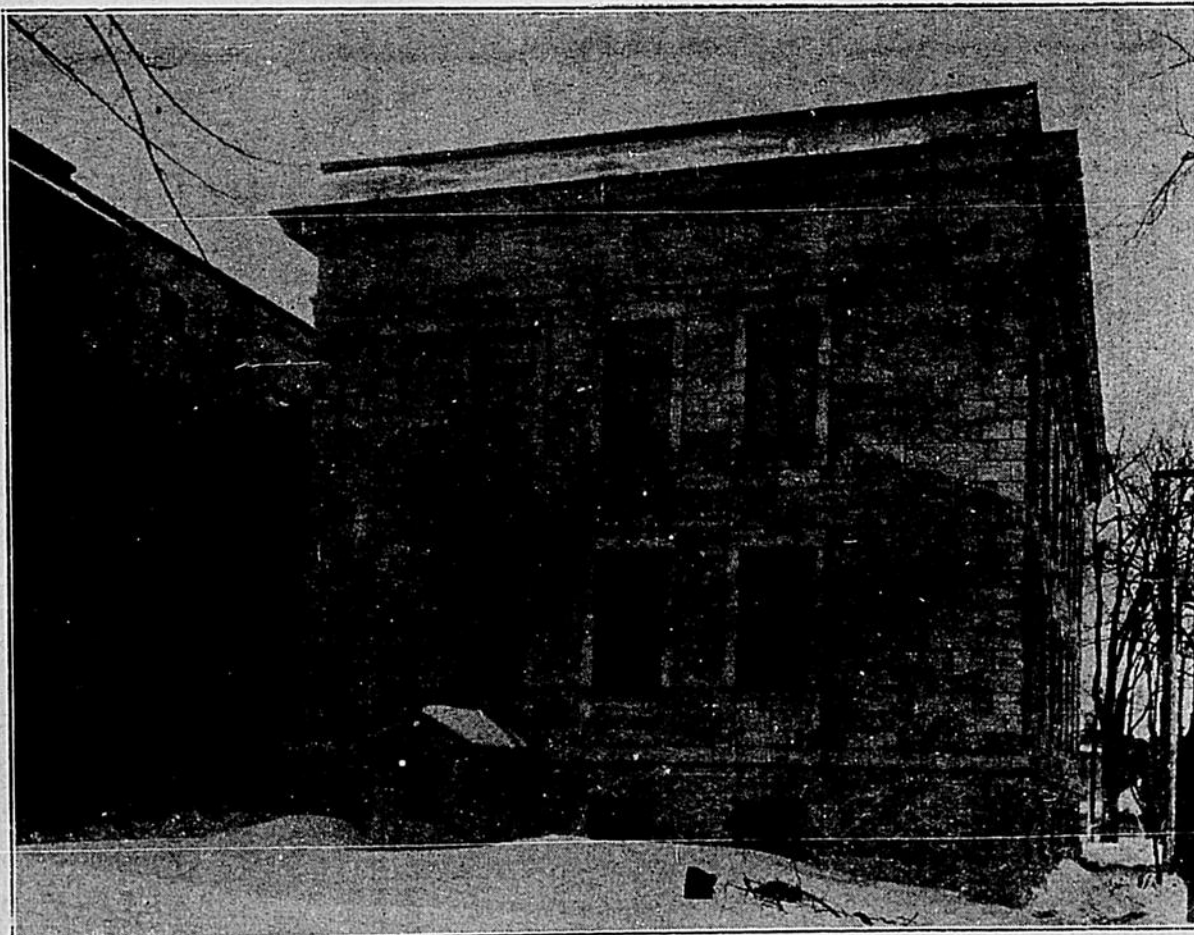
### VIGNETTE DU HAUT

Photo prise à l'entrée centrale, rue Laviolette, du vaste corridor du premier étage, qui relie l'ancienne partie du Palais de Justice à la nouvelle annexe. Deux escaliers, au rétrécissement du corridor, conduisent au premier étage et au sous-sol. Ce nouveau corridor donne, dès l'entrée du Palais, un riche coup d'oeil et permet de mesurer les vastes proportions du nouvel édifice de la justice, considérablement amélioré.

• ■ •

### VIGNETTE DU BAS

Parmi les bureaux aménagés dans l'annexe, on remarque tout particulièrement le nouveau vestiaire des avocats, situé au troisième étage, du côté nord-est. C'est un vaste local bien éclairé, situé en face de la bibliothèque légale, autre local bien situé et d'à peu près la même dimension.



### VIGNETTE DU HAUT

Une des belles réussites de l'annexe du Palais de Justice est certainement le luxueux escalier, dont on peut admirer le ton sobre en même temps qu'artistique sur cette photo. Ce double-escalier ouvre l'entrée à l'annexe qu'il relie à l'ancienne partie.

• ■ •

### VIGNETTE DU BAS

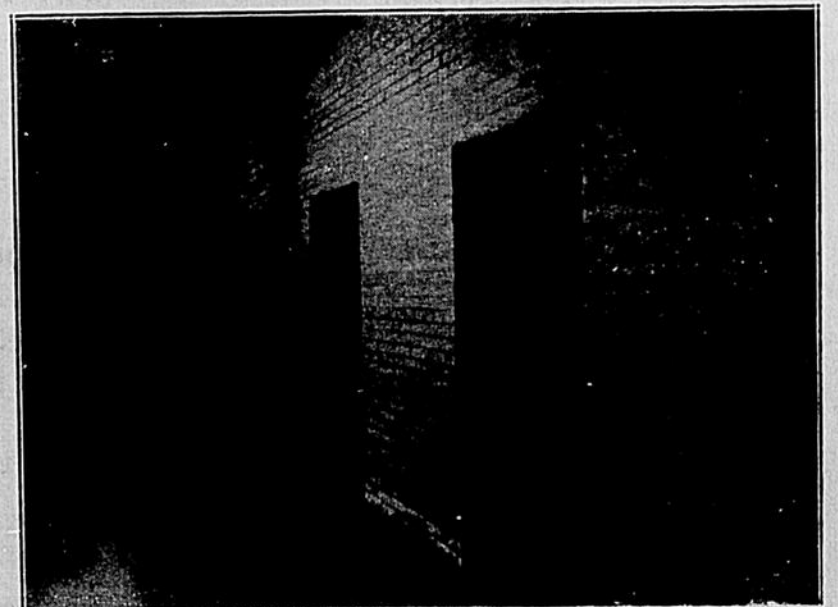
Et voici maintenant les cellules des détenus... puisqu'il en faut dans une Cour de Justice. Au nombre de quatre, elles avoisinent au sous-sol les voûtes destinées aux documents. Les unes et les autres sont solides, et il est aussi difficile de sortir des cellules que d'entrer dans les voûtes, quand les portes sont verrouillées.



### CI-HAUT

Voici l'aspect général que présente l'annexe du Palais de Justice, qui vient d'être terminée. L'annexe a été construite à l'arrière de la partie centrale du Palais, entre les rues Saint-Charles et Tonnancourt. La Tour de pierre que l'on remarque au centre renferme les riches escaliers et relie la nouvelle partie à l'ancienne, qu'unissent également, à chaque étage, de vastes corridors. Il y a, à chaque extrémité de l'annexe, de même qu'à l'arrière, des portes d'entrée et de sortie privée.

Photos et Clichés Héroux



# LA PIERRE ANGULAIRE DE L'AILE AU PALAIS DE JUSTICE

Il y a eu un an le 9 février dernier qu'avait lieu la cérémonie de la pose de la pierre angulaire de l'annexe du Palais de Justice.

Cet événement a donné lieu à une réunion intime, qui marquait le début officiel des travaux de la construction.

La cérémonie s'est déroulée en présence de M. Ernest Denoncourt, architecte en charge de la construction, et des divers entrepreneurs qui obtinrent des contrats dans l'érection de cette bâtisse, et des officiers du département du procureur général dans notre ville.

C'est Me Edouard Langlois, bâtonnier du Barreau des Trois-Rivières, qui posa la couche de ciment sur laquelle on devait ensuite poser la pierre angulaire.

Dans un creux pratiqué au sein de la pierre, on a déposé deux plaques sur lesquelles on inscrivit divers noms. Elles se lisent ainsi:

## PALAIS DE JUSTICE

### TROIS-RIVIERES

MCMXXXVII

Maurice-L. Duplessis, C. R.  
Premier Ministre,  
J.-S. Bourque, ministre  
Travaux publics

H.-A. Fortier, J.C.S.  
Aimé Marchand, J.C.S.,  
Edouard Langlois, C.R.,  
bâtonnier;

L.-P. Mercier, N. P.,  
shérif.

### ARTISANS DE LA CONSTRUCTION

Ernest Denoncourt, B.A.A.,  
architecte,

Badeaux, Jean-B.

Baptist, C.-O.

Belleville, A.

Duval, Edgar

Gauthier, O.

Gonneville, R.

Hébert, Louis

Lebrun, Les Frères

Pagé, Léon

Papillon, C.

Paquin, Laurent

Veilleux, Alfred

Verrette, Ph.

J.-P. Benoît, surv.

Les divers entrepreneurs assistaient personnellement ou étaient représentés par des membres de leur personnel. Assistèrent aussi à la démonstration, le shérif, le notaire L.-P. Mercier, l'assistant-shérif, M. Maurice Bellefeuille.



M. Ernest Denoncourt, architecte, qui a tracé les plans et surveillé les travaux généraux des entrepreneurs, à la construction de l'annexe du Palais de Justice.

### LE VASTE PROGRAMME DE TRAVAUX DE CHOMAGE

Le projet de la construction d'une annexe au Palais de Justice avait été inséré dans le vaste programme de travaux remédiateurs au chômage, énoncé et mis en marche par le gouvernement provincial, après entente avec le Fédéral.

La construction de cette annexe permet à un bon nombre d'ouvriers chômeurs, pendant des mois, de trouver leur subsistance et celle de leurs familles, tout en travaillant à l'édification d'une bâtisse qui s'imposait depuis longtemps, et qui fera l'orgueil de notre ville.

DANS LA  
NOUVELLE ANNEXE

DU

## PALAIS DE JUSTICE

tous les travaux  
d'ENDUIS

LATTE METALLIQUE  
PLATRE ACOUSTIQUE  
ET CARRELAGE.

ONT ETE

DIRIGES ET EXECUTES  
PAR

# Richard Gonneville

CONTRACTEUR — PLATRIER

Demandez nos soumissions  
Travail d'expert,  
Prix modérés,  
Satisfaction garantie.

TELEPHONE: 1151  
117, ST-ANTOINE

# J. C. PAPILLON

a effectué  
les travaux de  
**PLOMBERIE**  
et de  
**COUVERTURE**  
de la  
nouvelle annexe  
du

## PALAIS DE JUSTICE

LES VACUUMS ET LA PLOMBERIE  
MOTT CO., LTD.

COUVERTURE  
BUILDING PRODUCTS LTD.

TUYAUTERIE  
JAMES ROBERTSON LTD.

POUR VOS TRAVAU ET VOS DEMANDES DE SOUMISSION, VOYEZ

## J. C. PAPILLON

• PLOMBERIE • COUVERTURE • CHAUFFAGE • APPELS D'URGENCE • ETC.

1408, LAVIOLETTE.

TEL.: 761.

# MOTT CO. LIMITED

sont les fournisseurs

• D'APPAREILS DE PLOMBERIE

DE LA

nouvelle annexe

du

## PALAIS DE JUSTICE

• AUSSI VENDEUR DE :

•  
BOUILLOIRES  
RADIATEURS  
TUYAUTERIE  
FONTAINES ORNEMENTALES  
THERMOSTATES  
APPAREILS DE PLOMBERIE  
LAVABOS  
BAIGNOIRES  
EVIER  
CABINETS D'AISANCE "ATTILA"

## MOTT COMPANY, LIMITED

1076 - 1078 rue Bleury,  
à Montréal.

# D'heureux auspices ont présidé à l'agrandissement du Palais de Justice

Cet événement a lieu peu de temps après l'élévation du député des Trois-Rivières comme Premier Ministre de la Province et comme Bâtonnier général de la Province. — Quelques notes biographiques.

Rarement édifice public n'a été bâti sous de plus heureux présages que l'annexe de notre Palais de Justice.

En effet, cet agrandissement était réclamé depuis longtemps, et non sans besoin. Alors que des villes moins considérables étaient dotées d'édifices vastes et modernes, notre monde légal qui a sans cesse augmenté, se pressait depuis de nombreuses années, dans un local trop exigü et manquait totalement de commodités.

Et voici que cet agrandissement coïncide avec l'avènement au poste de Premier Ministre de la Province et de Bâtonnier général de la Province du député des Trois-Rivières, l'Honorable Maurice Duplessis, brillant avocat, connu par tout le pays pour son sens légal inné et la subtilité de sa procédure.

Quelques notes biographiques de l'Hon. Premier Ministre remettront sous les yeux de nos lecteurs les principales phases de la vie de M. Duplessis, qui dote aujourd'hui notre ville d'un Palais de Justice des plus modernes.

Maurice Lenoblet-Duplessis est né aux Trois-Rivières, le 20 avril 1890. Il est le fils de L.-T. Nérée-Lenoblet-Duplessis, avocat et député, et de Berthe Genest, fille de L.-U.-A. Genest, avocat, des Trois-Rivières. Il reçut le nom de Maurice parce que son père était alors député à

l'Assemblée Législative pour le comté de St-Maurice.

Il fit ses études d'abord au Collège Sainte-Croix de la Côte des Neiges, d'où il sortit à 12 ans, soit en 1902. Il fit son cours d'études classiques au Collège des Trois-Rivières et obtint en 1910, le titre de bachelier-es-arts.

Il a étudié le droit à l'Université Laval de Montréal, aujourd'hui l'Université de Montréal, où il obtint le titre de bachelier-es-loi. Il fut reçu avocat le 14 septembre 1913.

Il entra aussitôt au bureau de son père, aux Trois-Rivières. Le 15 juin 1914, son père ayant été nommé juge de la Cour Supérieure, il pratiqua quelques temps seul et forma ensuite la société légale: Duplessis & Langlois.

M.-L. Duplessis se présenta pour la première fois, aux élections générales provinciales, pour le siège des Trois-Rivières, mais il fut candidat malheureux. Il se présenta de nouveau aux élections générales de 1927, et il fut élu par 138 voix de majorité. Il fut également réélu aux élections générales de 1931, avec une majorité de 41 voix. Aux élections générales provinciales du 25 novembre 1935, il vit sa majorité portée à 1,202. C'est une victoire éclatante qui prouve la popularité dont il jouit dans sa ville.

Le député actuel des Trois-Ri-

## Un vœu du Premier Ministre est comblé



L'Hon. Maurice-L. Duplessis, Premier Ministre de la Province et député des Trois-Rivières, qui, dès le début de son avènement au pouvoir, a voulu donner à Trois-Rivières le Palais de Justice moderne et vaste que la population et principalement les professions légales réclamaient depuis longtemps.

vières a de qui tenir. Son père le juge L.-T.-Nérée-Lenoblet-Duplessis, avait participé aux luttes politiques dans le district des Trois-Rivières et il fut député du comté de Saint-Maurice, à l'Assemblée Législative de Québec, de 1886 à 1897. Au dire de ses contemporains le juge Duplessis fut un orateur comparable à Henri Bourassa.

"Ses dispositions et ses aptitudes parlementaires, ainsi que son sens légal, il les a puisés à la maison d'abord, dans l'atmosphère d'un foyer où les préoccupations publiques alimentaient souvent les conversations":

"De sa mère, Berthe Genest, une femme spirituelle et très cultivée, Me M.-L. Duplessis tient cette tournure d'esprit enjouée, optimiste, entreprenante, qui constitue pour une part le secret de sa popularité."

"Il est par tempérament de ceux qui ne laissent jamais la roue de leur esprit tourner à vide", selon une expression de Mgr d'Hulst.

Me Maurice-L.-Duplessis a été choisi chef de l'Opposition conservatrice, à la grande convention tenue à Sherbrooke, le 4 octobre 1933. Le 7 novembre 1935, après l'entente survenue avec Me Paul Gouin, il devenait le chef de l'Union Nationale. Aux élections générales, du 25 novembre 1935, son parti a obtenu 42 sièges sur 90 pour l'Assemblée Législative de Québec.

"Me Duplessis, à 45 ans, a déjà à son actif 8 années de vie publique particulièrement remplie. Ses qualités personnelles et son activité méthodique laissent supposer qu'il n'est qu'au début d'une carrière qui s'annonce brillante".

Me Duplessis est célibataire.

Il est conseil du Roi et il fait partie du club Confédération, de Montréal, de la Chambre de commerce, des Trois-Rivières, de l'Association du Barreau Rural, de la Province de Québec.

TERRAZO  
MARBRE  
TUILE

CIE CANADIENNE DE CARRELAGES LITEE  
(Anciennement L. Joly-C.G.C.B. & Cie Ltée)

MONTREAL  
37, JEAN-TALON OUEST.

401, RUE ST-PAUL, CH. 321.  
QUEBEC

AVEC NOS  
REMERCIEMENTS  
A NOS GOUVERNE-  
MENTS POUR L'EF-  
FORT ENTREPRIS POUR  
REMEDIER AU CHOMAGE.

## LAURENT PAQUIN

A EFFECTUE LA MOITIE  
DES TRAVAUX DE LA

TAILLE DE LA PIERRE

dans le  
nouvel édifice  
du

PALAIS DE JUSTICE

QU'IL S'AGISSE DE CONSTRUCTION EN PIERRE DE  
TAILLE, DE MAUSOLEES, DE MONUMENTS, VOYEZ

LAURENT PAQUIN

1043 BLVD DES FORGES,

TELEPHONE: 3211.

ERNEST

DENONCOURT

architecte

A PREPARE LES PLANS ET DEVIS  
ET A EU CHARGE  
DE LA SURVEILLANCE  
GENERALE DES TRAVAUX

A L'ANNEXE DU

PALAIS DE JUSTICE

BUREAU

1393 rue Royale.

Téléphone: 963.

# L'annexe du Palais de Justice apporte de grandes commodités aux services administratifs légaux de la capitale mauricienne

Cette partie abritera la Cour du Magistrat, la bibliothèque légale, le vestiaire des avocats, les cellules des prisonniers et dans les vastes voûtes de sécurité seront classées toutes nos précieuses archives.

L'annexe qui vient d'être terminée au Palais de Justice est, comme on le sait, une contribution de l'entente entre les gouvernements provincial et fédéral pour l'assistance au chômage. Cette construction apporte de grandes commodités à tous les services administratifs légaux de notre ville. Depuis longtemps, cet agrandissement était réclamé, et on peut dire que c'est une ère nouvelle qui commence, dans le domaine légal.

Dans l'annexe, logera la Cour du Magistrat, au premier étage, ainsi que les chambres privées des juges de cette Cour. On y trouvera aussi le vestiaire des avocats, vaste local bien éclairé, et la bibliothèque. L'annexe comprend également, au premier étage, la chambre des jurés. Au sous-sol, se trouvent les fournaies, et dans la même chambre, le panneau général de distribution du système électrique, un des plus perfectionnés qui soient et dont nous parlons dans une autre page. On trouve aussi, au sous-sol, quatre cellules pour prisonniers,

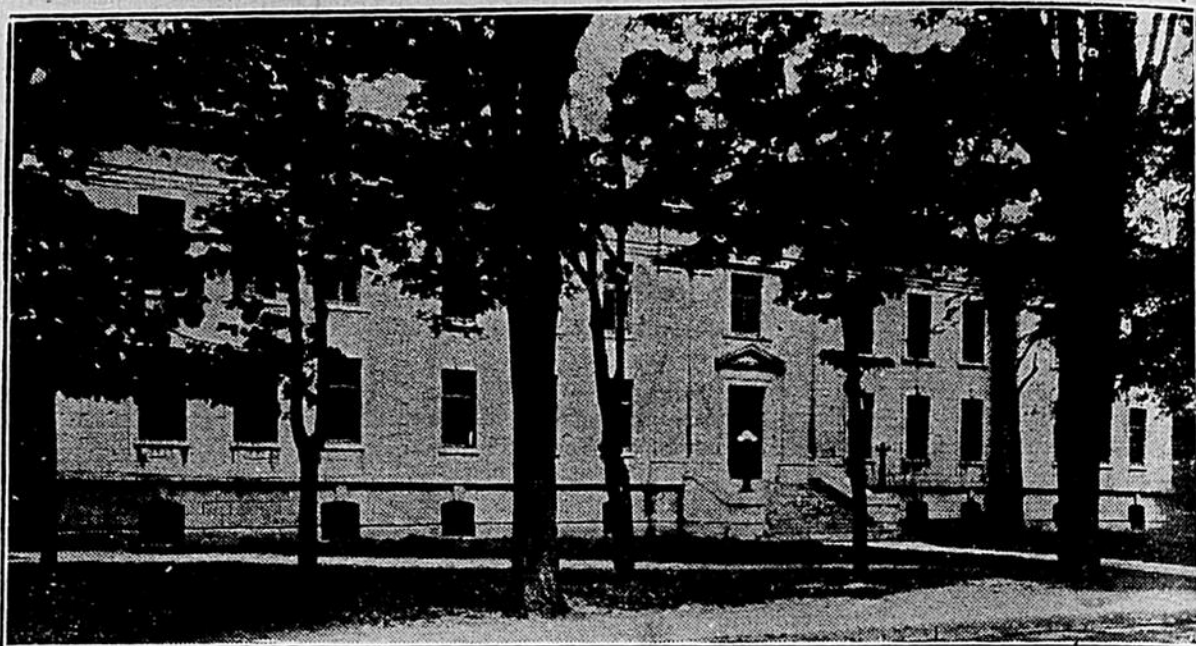
ainsi que les voûtes de sûreté pour documents de toutes sortes, et principalement les archives célèbres dont notre Palais de Justice est possesseur.

Un vaste espace a été spécialement aménagé pour recevoir ces précieuses archives, qui seront classées et seront mises d'accès plus facile pour les chercheurs et les visiteurs. Les historiens auront, à l'avenir, pour faire leurs fouilles, toutes les commodités nécessaires, et c'est une des améliorations les plus louables apportées au Palais de Justice.

Les visiteurs qui iront jeter un coup d'oeil à l'intérieur de ce nouvel édifice, ne pourront s'empêcher d'admirer les deux magnifiques escaliers, dès l'entrée dans la nouvelle bâtisse. C'est un des plus beaux ornements de cette annexe.

Bref, Trois-Rivières aura raison d'être fière à l'avenir de son Palais de Justice, et nous sommes heureux de rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à sa construction.

VUE GENERALE DE LA FAÇADE DU PALAIS DE JUSTICE



On voit ici l'aspect général que présente le Palais de Justice de notre ville, vu de l'Avenue Laviolette. Malheureusement, l'aile nouvelle n'apparaît pas sous cet angle. Mais le magnifique coup d'oeil que donne cet édifice, un des mieux situés de notre ville et qui est enrichi d'un riche parterre de verdure, rues St-Charles et de Tonnancourt.

## Anciens avocats...

(Suite de la page 3.)

- Pierre-Joseph Chèvrefils (1781 - 1818) \* \* \*
- Auguste-Barthélemy Cresse (18 - 1888) \* \* \*
- Louis-Charles Cressé (1804 - 1836) \* \* \*
- François Dasyva dit Portugais (1818 - 1862) \* \* \*
- Nazaire Lefebvre Denoncourt (1834 - 1906) \* \* \*
- Abraham Lesieur Desaulniers  
Fils de Charles LeSieur Desaulniers et de Rosalie Caron.  
Il naquit à Yamachiche le 17 décembre 1822.  
Il commença ses études au collège de Nicolet, les acheva à l'Académie de Wilbraham, Connecticut, et fit son droit à McGill où il reçut le degré de bachelier en droit civil. Il fut admis au barreau à Montréal le 3 juin 1850 et alla s'établir aux Trois-Rivières.  
\* \* \*
- Alexis Lesieur Desaulniers (1837 - )  
M. Desaulniers fut député du comté de Maskinongé à l'Assemblée législative du 4 septembre 1867 au 27 mai 1871. Défait aux élections générales de 1873 pour la Chambre des Communes. Elu en décembre 1884 à la mort de Frédéric Houde, il conserva son siège jusqu'au 15 janvier 1887.  
\* \* \*
- Louis-Joseph-Onésime Brunelle ( - 1889) \* \* \*
- François-Xavier Bureau (1810 - 1854) \* \* \*
- Aimé Désilets (1826 - 1860) \* \* \*
- Ludger Désilets (1826 - 1840)

- Louis-Eusèbe Désilets ( - 1849) \* \* \*
- Joseph-Moïse Désilets (1858 - ) \* \* \*
- L.-J. Anselme Douaire de Bondy (1814 - 1871) \* \* \*
- Narcisse-Alexandre Duberger (18 - 1874) \* \* \*
- Jean-Baptiste-Onésime Dumont \* \* \*
- Jean-Gaspard Dumoulin (1832 - 1860)  
Le plus jeune fils de Pierre-Benjamin Dumoulin, avocat des Trois-Rivières et député à l'Assemblée législative.  
\* \* \*
- Louis de Gonzague Duval (18 - 1877) \* \* \*
- Sévère-François-Pierre-Benjamin Dumoulin (1829 - 1910)  
Sévère Dumoulin était le fils aîné de Pierre-Benjamin Dumoulin, avocat, conseil de la Reine, magistrat et l'un des principaux habitants de la ville des Trois-Rivières (1799-1856).  
\* \* \*
- Hugh Fraser (1786 - 1827)  
Fils de l'honorable Thomas Fraser, lieutenant-colonel commandant le premier régiment de milice du comté de Dundas, Haut-Canada, pendant la guerre 1812, il naquit à Matilda, en 1786, fit ses études à Montréal et fut admis au barreau du Bas-Canada le 2 novembre 1807.  
\* \* \*
- Joseph Frigon (1807 - 1846) \* \* \*
- Joseph-Georges-Antoine Frigon (1834 - 1886)

- Charles-Borromée Genest (1832 - 1873)  
Fils de Laurent Genest, notaire, et de Marie-Anne Panneton, il naquit à Gentilly le 4 octobre 1832 et étudia au collège de Nicolet. Admis au barreau le 2 février 1862, il s'établit aux Trois-Rivières. Il fut, pendant quelques temps, député greffier de la paix pour le district des Trois-Rivières.  
M. Genest fut élu député de la ville des Trois-Rivières à l'Assemblée législative de Québec le 19 octobre 1869 et conserva son siège jusqu'au 27 mai 1871.  
\* \* \*
- Laurent-Ubalde-Archibald Genest (1828 - 1907)  
Il est le père de Samuel Genest, ingénieur civil, fonctionnaire à la retraite, surtout connu comme l'un des principaux défenseurs de la langue française en Ontario et, durant de nombreuses années, président de la commission des écoles séparées d'Ottawa.  
\* \* \*
- François-Xavier Guillet (1828 - 1890) \* \* \*
- Aaron-Ezekiel Hart  
Il fut le premier Israélite admis à pratiquer le droit dans la province de Québec. Quinze jours plus tard, un autre juif, Thomas-Storrs Judah, recevait lui aussi une commission d'avocat.  
\* \* \*
- Adolphus Mordecai Hart (1815 - 1879)  
Fils d'Ezekiel Hart, des Trois-Rivières, il naquit en cette ville vers 1815. Il fit son droit chez M. Charles-R. Ogden, procureur-général, puis chez M. Thomas-C. Aylwin, et fut admis au barreau le 19 mai 1836.  
\* \* \*
- Ezekiel-M. Hart (1817 - 1888) \* \* \*
- Alexander Houliston  
Il était le fils de John Houliston, boulanger aux Trois-Rivières, dont la maison, faisant face à la rue Saint-Antoine, fut expropriée et démolie pour prolonger la rue Saint-Antoine. "On ne disait pas M. Houliston, dit Benjamin Sulte, mais le boulanger anglais et, par habitude, monsieur Boulangeanglais".

- George-Baillie Houliston (18 - 1891) \* \* \*
- Thomas-Storrs Judah (1805 - 1895)  
Frère aîné de Henry-Hague Judah des Trois-Rivières, il fut admis au barreau le 13 décembre 1824, après avoir fait sa cléricature chez M. Charles-R. Ogden.  
\* \* \*
- Louis Genest-Labarre  
D'après "Les Ursulines des Trois-Rivières", vo. 33, un avocat de ce nom aurait été admis à la pratique en 1849.  
\* \* \*
- Charles Lafrenaye (17 - 1834) \* \* \*
- Jean-Baptiste-Ludger Houle (1841 - ) \* \* \*
- Louis de Gonzague Houle (1823 - 18 ) \* \* \*
- Charles-Auguste Larue (18 - 1880) \* \* \*
- Guillaume-A. Lemaître  
Il fit son droit d'abord sous M. Pierre-Edouard Vézina, puis sous M. R. A. R. Hubert, de Montréal, et il fut admis au barreau aux Trois-Rivières, le 9 mars 1847. Il pratiqua quelque temps en société avec M. Pierre Vézina son ancien patron. Puis il partit pour l'Australie à la recherche de l'or. Il est mort en ce pays.  
\* \* \*
- Jean-Baptiste-Sévère Lemaître de Lottinville (1841 - ) \* \* \*
- L'Hon. Henri-Gédéon Mailhot (1837 - 1909)  
Il fut maire des Trois-Rivières de 1885 à 1888. Le 20 septembre de cette année, il était nommé juge de la Cour Supérieure pour le district d'Ottawa avec résidence à Aylmer.  
\* \* \*
- L'Hon. William McDougall (1831 - 1886)  
Fils de John McDougall, Ecosais établi au Canada en 1832, propriétaire des forges Saint-Maurice, et maire des Trois-Rivières, William naquit en Ecosse en 1831. Admis au barreau le 2 janvier 1854, il pratiqua avec Ezekiel-M. Hart.  
\* \* \*
- L'Hon. Charles-Joseph-Elzéar Mondelet

- (1801 - 1876) \* \* \*
- L'Hon. Louis-Edouard Pacaud (1815 - 1889) \* \* \*
- Charles-Augustin Rochon \* \* \*
- François Saint-Pierre \* \* \*
- Ambroise Tétrault  
Admis au barreau le 5 février 1866, il pratiqua aux Trois-Rivières.  
\* \* \*
- Philippe-Elisée Panneton (1840 - 1919) \* \* \*
- Charles-Antoine Godefroi de Tonnancourt (1795 - 1860) \* \* \*
- Pierre-Joseph Godefroi de Tonnancourt (1788 - 1828) \* \* \*
- François-Xavier Turcotte (18 - 1855) \* \* \*
- Narcisse-Stanislas Turcotte (1810 - 1841) \* \* \*
- Henri-Bird Vallières de Saint-Réal (1833 - 1915) \* \* \*
- Pierre-Edouard Vézina (1810 - 1862) \* \* \*
- William Vondenvelden (1807 - 18 ) \* \* \*
- Alfred Désilets (1840 - ) \* \* \*
- Louis-Télesphore-Isidore Clair \* \* \*
- Louis-Gaspard Bourdages (18 - 1872) \* \* \*
- Antoine-Edouard Généreux (18 - 1862)

**LE BIEN PUBLIC**  
(Hebdomadaire du jeudi.)  
Imprimé par  
**L'Imprimerie**  
**Champagne & Fils,**  
1563, rue Royale. Tél. 640.

ABONNEMENT :  
1 an: \$2. 6 mois: \$1.  
Directeurs :  
**Raymond Douville**  
**Clément Marchand**



L'HON. J.-S. BOURQUE  
Ministre des Travaux Publics

“LE BIEN PUBLIC” a bien voulu me réserver un espace dans son numéro spécial sur l’agrandissement du Palais de Justice des Trois-Rivières, et j’en profite pour présenter mes hommages aux citoyens de cette ville et souhaiter à ceux qui ont raison de se plaindre des conditions de vie qui leur sont faites de trouver par leurs énergies et leur ardeur au travail l’honnête aisance que commande la justice sociale.

J’E n’apprendrai rien à personne en soulignant que le corps principal de l’édifice était de dimensions insuffisantes et que la construction d’une annexe s’imposait depuis longtemps pour satisfaire aux besoins de l’administration de la justice dans le district des Trois-Rivières. L’Honorable Premier Ministre, qui s’intéressait particulièrement à ce problème, comme on le sait, se proposait bien de combler cette lacune, aussitôt qu’il en aurait le pouvoir, et de répondre ainsi au vœu unanime de toute la population.

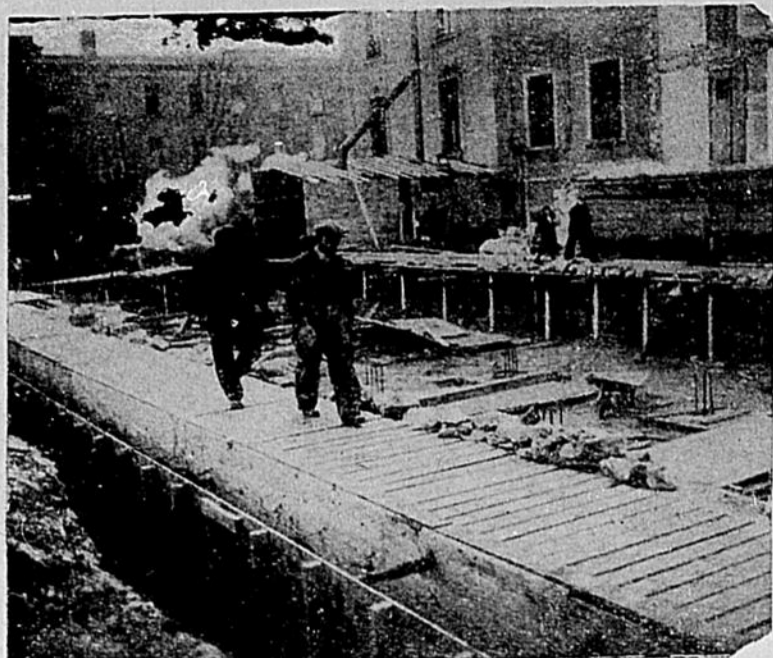
D’ES l’avènement de l’Union Nationale, monsieur Denoncourt, architecte, fut prié de dresser des plans, et les travaux commencèrent peu de temps après.

C’E projet, d’une nécessité indiscutable, fut inséré dans le vaste programme de travaux de remédiation au chômage énoncé par le gouvernement, et sa mise en oeuvre permit à bon nombre d’ouvriers chômeurs, pendant des mois, de trouver leur subsistance et celle de leur famille, tout en soulageant d’autant le budget des contribuables.

A titre de ministre des Travaux publics, il m’a été agréable de m’unir à mon collègue, l’honorable ministre du Travail, pour assurer le succès de l’entreprise, et mes officiers ont collaboré avec monsieur Denoncourt à la direction et la surveillance des travaux.

J.-S. BOURQUE,

Ministre des Travaux Publics,  
de la Province de Québec.



Instantané illustrant les travaux de début lors de la construction de l'aile nouvelle au Palais de justice.

## La veuve de Michel Poulin paie cinq sous de frais de justice

Maurice Poulin fut le premier concessionnaire du terrain sur lequel devaient s'établir les Forges du Saint-Maurice. Son fils Michel, qui avait hérité de cette concession, avait à se plaindre de ce que les Trifluviens dépouillaient ses terres du bois qui les recouvrait. A l'automne 1693, il poursuivit Etienne Véran de Grandmesnil, mais il fut débouté par un jugement de la cour locale. Au mois de février il mourut à Québec. Sa veuve continua les procédures et le jugement de la cour trifluviennne fut renversé par le Conseil Souve-

rain. La veuve Poulin avait fait arpenter son fief, mais le propriétaire du fief voisin refusa d'accepter le mesurage et recourut à la justice. L'arpentage fut effectivement déclaré nul. Mme Poulin obtint la permission de rouvrir le débat devant la même cour et le juge Lechasseur confirma sa première décision en la condamnant à payer cinq sous de frais. Elle n'en resta pas là. Elle en appela au Conseil Souverain qui confirma la décision du juge Lechasseur et la condamna, le 19 janvier 1695, à 15 sous d'amende.

## Une élection dramatique

La ville des Trois-Rivières était renommée jadis pour ses mœurs électorales. Eric Dorion, l'Enfant Terrible, l'assimilait à un bourg pourri. Dorion, ancien Trifluvien, savait ce qu'il disait. Le 8 janvier 1848, une élection se tenait entre Antoine Polette et Sévère Dumoulin. La lutte avait été chaude; vers 4 h. 30 de l'après-midi Sévère Dumoulin avait une majorité de 4 voix. S'amène un jeune homme ivre; on se prépare à l'assermenter quand son père s'approchant supplie l'officier de l'élection de n'en rien faire car il n'avait pas le droit de vote et il aurait fait un faux serment. Un remous se produit dans la foule, l'officier du nom de Dickson, clos le vote, et quitte le husting. Mais il ne fit pas rapport du scrutin et celui-ci fut repris en avril suivant, ce qui donna la chance à M. Polette de se faire réélire. Ce dernier servit bien sa ville, d'ailleurs, puisqu'il obtint qu'on fit un inventaire des richesses du Saint-Maurice, ce qui favorisa l'éclosion de l'industrie dans cette région.

### AVOCAT DE SAINT-PIERRE

Qu'était-ce qu'un "Avocat de Saint-Pierre" ?

On trouve une réponse à cette question dans La Minerve du 19 octobre 1881 :

"La Société des Avocats de Saint-Pierre, peut-on y lire, dont on a tant parlé dans ces derniers temps, a été établie à Rome, il y a quelques années. Pour en faire partie, il faut être membre du Barreau, et catholique, et s'engager à soutenir les droits du Saint-Siège. L'institution est indépendante, n'est pas d'institu-

tion ecclésiastique et n'a aucun caractère officiel à Rome. "Monsieur F.-D. Monk, avocat de cette ville (Montréal), est depuis plusieurs années membre de cette association, dans laquelle l'honorable M. Trudel vient d'être admis."

# Victor Gagnon

effectué

les travaux

de

## DEMOLITION

NECESSITES PAR

L'ERECTION DE

## LA NOUVELLE ANNEXE

DU

## PALAIS DE JUSTICE

798, rue Laurier.

Tél.: 1528-W.

## DANS LA CONSTRUCTION

DE LA

## NOUVELLE ANNEXE

DU

## PALAIS DE JUSTICE

### LES MATERIAUX DE QUINCAILLERIE

ONT ETE FOURNIS PAR

# P.A. Gouin Enrg

J. ANTONIO GAUTHIER, PROP.

FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE

Gros et Détail.

SERVICE DE LIVRAISON RAPIDE.

Téléphone :

48 - 49

77

DU PLATON

## LES TRAVAUX

DE

## CREUSAGE

DE LA

NOUVELLE ANNEXE

DU

## PALAIS DE JUSTICE

ONT ETE EXECUTES

PAR

# Baptist Transportation Limited

C. O. BAPTIST, PRESIDENT.

CONTRACTEURS EN TRANSPORT.

EDIFICE AMEAU

TELEPHONE: 2632

## LA LEGENDAIRE EGLISE DES RECOLLETS

Elle servit pendant quelques années de Cour de Justice et de prison. Une vieille demeure remplie d'histoire.

Trois-Rivières serait une ville fade et sans charmes n'étaient les maisons anciennes, vestiges du régime français, qui mettent dans le décor trifluvien cette note pittoresque que les effets d'architecture moderne sont inaptes à dégager. Ces vieilles maisons de pierre ont comme une apparence humaine, tant elles évoquent ce fier passé formé d'actions chevaleresques et de sereine gloire. Nous les regardons du même oeil ennuyé avec lequel nous percevons les choses ordinaires du paysage; et pourtant, elles ont été les témoins d'une autre vie, plus âpre et plus difficile que la nôtre, elles respirent un héroïsme obscur dont la présence des anciens maîtres les a comme pénétrées; et c'est toute l'histoire, toute la trame de cette épopée miraculeuse que leurs pierres saturées de soleil déceleraient si elles pouvaient parler.

Parmi les monuments faits pour la vénération et qui humanisent le visage de notre ville nous comptons la vieille église des Récollets.

Toute une légende à laquelle se mêle bien quelque fantasmagorie entoure ses vieux murs. Les historiens n'ont pas encore mis un terme à l'imagination de quelques conteurs trifluviens qui mettent sur le compte de ce temple les histoires les plus renversantes en même temps que les plus pittoresques.

Le premier monastère fut bâti en 1697 en bois rond. Les premiers Trifluviens qui étaient pour la plupart Catholiques virent avec joie l'élévation de ses murs qui marquait le commencement du culte en terre trifluvienne. Malgré son intérieur rudimentaire il servit pendant deux années au culte religieux. Le dimanche, même quand il n'y avait pas de prêtres pour officier, les premiers colons avec leurs épouses envahissaient le monastère pour adorer Dieu en commun en récitant des prières à hautes voix. On peut dire que ce fut le berceau du catholicisme aux Trois-Rivières.

En 1699, le bon frère Didace vint chez nous pour organiser le service religieux de façon régulière. Il était humble et dévoué uniquement au bien des âmes. Il s'adonna donc à la tâche de construire la chapelle à l'extrémité est du monastère. Ce temple modeste tombait en ruine quarante-cinq ans plus tard. Tout fut démoli pour que le monastère actuel, de trente pieds plus long que celui qui devait le remplacer, fut reconstruit. En 1750 on éleva la chapelle actuelle qui fut abandonnée aux anglais lors de la conquête. Fait curieux et qui ne laisse d'étonner le bon sens, on y célébrait alternativement des offices catholiques et protestants.

Cependant la chapelle n'avait été cédée aux occupants qu'à la condition qu'elle dût rester aux mains du dernier Récollet. Cette clause eut sa raison jusqu'en 1776.

Le dernier récollet, — ceci n'est peut-être que légendaire, — était un frère convers maniaque et simple d'esprit. D'une nature douce chérissait les enfants que ses histoires charmaient. Quand l'humble frère, portant

la sébile, passait par les rues de la ville vêtu de bure, les bambins guoguenards et tout en espiègleries s'attroupaient sur ses pas. Ils savaient, les petits drôles, qu'une seule chose avait le don d'exacerber cette bonne âme. C'était qu'on sonnât la cloche du couvent, privilège qu'il se réservait et qu'il considérait comme la plus pure réjouissance permise à son état.

Il arriva donc fréquemment que les mouchards se concertassent pour lui jouer ce mauvais tour. On l'attirait loin du monastère pendant qu'une main rusée ébranlait le timbre. On voyait alors le bon convers traverser la ville en course folle et, s'arrêter essoufflé sous le porche.

De 1776 à 1780, le monastère est abandonné et la chapelle ne sert plus que pour les offices protestants. En 1880, la sacris-

tie est transformée en cours de justice. Le juge y prononce des sentences rigoureuses devant le peuple qui a droit d'assister aux plaidoiries.

Pour subvenir à des besoins nouveaux, le monastère sert de prison locale. C'est alors qu'on édifie la prison actuelle qui ne devient habitable que vers 1823, alors que l'église Anglicane fait

### Nos Institutions Juridiques

Vos institutions juridiques ont été dans Québec l'une de vos forces vives; vous les avez gardées en dépit des orages. Elles sont pour vous l'expression complète de vos aspirations, de votre conception du Droit.

Conservez-les donc précieusement. Car c'est en vous développant suivant le mode qui vous est propre, que vous pourrez le mieux contribuer à la prospérité de votre province et de votre pays.

**LORD HEWARD DE BURY,**  
Juge en Chef d'Angleterre,  
(Au Barreau de Montréal,  
en 1927.)

## LES SYSTEMES D'ADMISSION AU BARREAU DEPUIS LA CONQUETE

De 1760 à 1785, les gouverneurs décernèrent les commissions d'avocats sans que les titulaires eussent à subir d'examens.

L'Ordonnance du 6 avril 1785 (25 Geo. V Ch. 4) décréta que pour être admis au Barreau il fallait avoir fait une cléricature régulière de cinq ans et avoir subi un examen en présence du juge en chef ou de deux juges au moins de la Cour des Plaidoyers communs. Et encore le gouverneur ne devait signer la commission qu'avec l'approbation des juges président l'examen et sur leur certificat attestant la capa-

cité et les bonnes moeurs de l'aspirant.

L'Acte d'incorporation du Barreau du Bas-Canada donna aux diverses Sections du Barreau le contrôle exclusif des admissions à l'étude et à la pratique du droit. Ce régime dura jusqu'au premier août 1881 et pendant cette période les diplômes sont signés par les bâtonniers et les secrétaires des Sections.

Le nouveau régime constitué par la loi de 1881 entra en vigueur au mois de janvier 1882. Depuis cette date, les examens sont du ressort du Conseil général du Barreau de la province et sous la direction immédiate du Bureau des Examineurs dont les membres sont désignés par les Conseils locaux.

Depuis 1882, les diplômes sont signés par le bâtonnier de la Province et le secrétaire général du Barreau.

Le premier tableau de l'ordre des avocats date de 1867. C'est la loi du 15 août 1866 qui imposa au secrétaire du Conseil général du Barreau l'obligation de le publier chaque année.

l'acquisition de tout l'établissement.

De ce fait le monastère et la chapelle tombaient sous la régie du roi d'Angleterre. Pour commémorer cet événement on plaça au-dessus de l'autel un symbolique oiseau d'or.

Quel historien ressuscitera la légende attachée à ces murs qui ont vu se grouper dans leur enceinte la plupart de nos missionnaires, soldats et coureurs de bois?

PARMI LES TRAVAUX IMPORTANTS

EFFECTUES DEPUIS QUELQUES MOIS PAR

THE

**PAGE EQUIPMENT & CONSTRUCTION**  
COMPANY, LIMITED

MENTIONNONS LES

**Travaux de béton armé**

DE LA NOUVELLE ANNEXE DU  
PALAIS DE JUSTICE

THE

**PAGE EQUIPMENT & CONSTRUCTION**  
COMPANY LIMITED,  
ENTREPRENEURS—GENERAUX.

**Spécialités: Dragage et Quais, Routes, Ponts, fabriques, édifices, églises, etc.**

SIEGE SOCIAL: TROIS-RIVIERES.

## SEVERIN AMEAU, LE PREMIER NOTAIRE DES TROIS-RIVIERES

Séverin Ameau, le premier notaire des Trois-Rivières, l'un des premiers en Nouvelle-France. Voilà un titre qui dit quelque chose. Ameau arrivé jeune au Canada, avait pour ainsi dire assisté à la naissance de la colonie. Le 9 mai 1712 le Père de la Place, récollet, présida aux funérailles de ce patriarche vieux d'un siècle moins quatre ans. Ameau est le plus ancien notaire dont les archives conservées au Palais de Justice des Trois-Rivières, possèdent les actes. C'est un peu comme le premier historiographe des Trois-Rivières. C'est dans les ramages compliqués de son écriture que les chercheurs trouvent aujourd'hui le récit des premiers événements survenus en Mauricie, après l'arrivée des Français. Né en 1616, Ameau avait vécu la période héroïque de l'histoire canadienne. Aux Trois-Rivières, il avait consigné les décès de maints héros dus à la malice iroquoise. A l'âge de 96 ans, on l'inhumait; le bourg avait grandi; les dangers avaient

disparu. On était à peine à une génération de la grande tragédie: la cession du Canada à l'Angleterre.

Les documents Ameau sont une partie très intéressante des documents précieux conservés dans les Archives du Palais de Justice et que M. Henri Désilets aura charge de classer dans les nouvelles voûtes du Palais de Justice.

### "Les plus beaux noms de notre histoire"

"Les plus beaux noms de notre histoire appartiennent à l'ordre des avocats; et c'est là que se forme la magistrature, qui sera d'autant plus forte que le barreau le sera lui-même".

Juge L.-O. LORANGER,  
"Revue Légale" 1904.

### Vallières de Saint-Réal élu président de la Chambre

Peu de Canadiens eurent une carrière aussi brillante que Vallières de Saint-Réal. D'abord député du Saint-Maurice, du 13 mai 1814 au 29 février 1816, il représenta ensuite, à partir de 1820, la Haute-Ville de Québec. Il ne tarda pas à prendre figure de chef au Parlement. Le 23 janvier 1822, Papineau avait été élu président de la Chambre. Mais au cours de l'année il fut délégué à Londres avec Nelson pour protester contre le projet de l'union des deux Canadas. Lorsque les Chambres se réunirent, le 10 janvier 1823, Vallières de Saint-Réal fut élu, à la place de Papineau, orateur de la Chambre. Papineau revint au Canada en novembre 1823. Dans l'intervalle les deux chefs politiques avaient eu l'occasion de se séparer au sujet de la loi du commerce et lorsque, le 8 janvier 1825, le Parlement dut choisir un nouvel orateur, Papineau et Vallières de Saint-Réal s'affrontèrent; le premier fut élu par 32 voix contre 12.

## A propos des archives notariales

Dans la province de Québec, écrit l'archiviste E. Z. Massicotte, il est arrivé fort rarement que l'ensemble des minutes d'un notaire n'ait pas été déposé dans les archives judiciaires du district où le tabellion décéda.

Relativement à Montréal, l'on ne retrouve pas les actes du Notaire Joseph Papin, ni ceux de John Burke, premier notaire anglais de la Métropole, après la conquête, bien qu'il ait reçu une commission en 1762 et une autre en 1783.

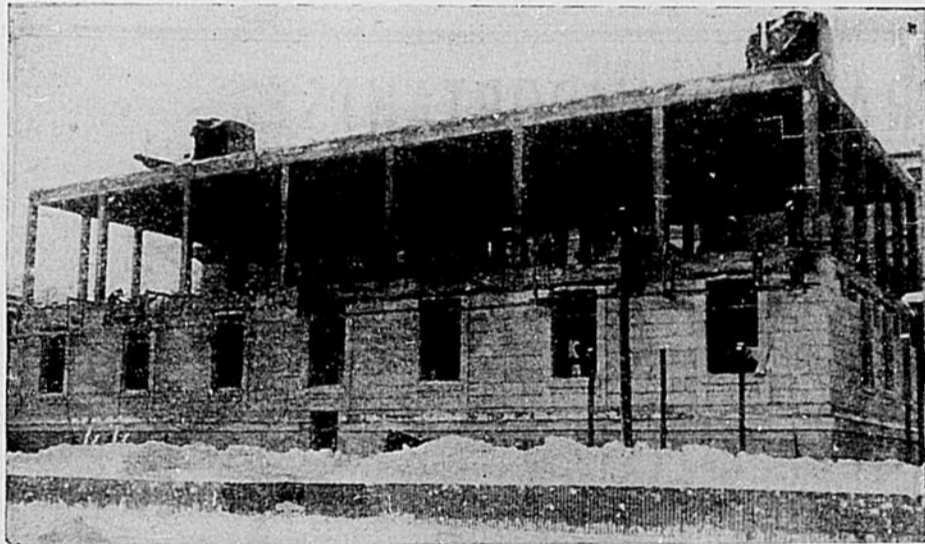
A ces noms, il faut ajouter: Louis Barbeau dit Boisdoré. Il exerça à Laprairie à partir de 1804. Son greffe a, paraît-il, été

la proie des flammes. Ce professionnel fut inhumé à Laprairie le 28 mars 1864.

Edmond Clément, admis le 4 août 1836, résida à Montréal de 1842 à 1849. Le 23 octobre 1847, il assistait à la fondation de la Chambre des Notaires du District de Montréal, mais aucune de ses minutes ne nous est parvenue.

B. S. G. Prior, admis le 7 mai 1860, aurait exercé à Montréal, toutefois, on ne sait rien de ses minutes.

Si l'on songe que Montréal a des notaires depuis 1648, on admettra que la loi exigeant la remise des greffes aux archives a été fort bien observée.



Cette photo nous montre l'aile nouvelle du Palais de Justice à moitié-achevée. Cette photo a été prise de l'arrière.

# Duval & Veilleux

CONTRACTEURS BRIQUETIERS

ONT EXECUTE  
LES TRAVAUX  
DE

## BRIQUETAGE

DE LA  
NOUVELLE ANNEXE  
DU

## PALAIS DE JUSTICE

QUAND IL S'AGIT DE TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION

IL EST DANS VOTRE INTERET DE VOIR

# DUVAL & VEILLEUX

QUI ONT PLUSIEURS TRAVAUX  
IMPORTANTES A LEUR CREDIT

EDGARD DUVAL,  
1536, Notre-Dame,  
Téléphone: 609.

ALFRED VEILLEUX,  
2007, Blvd St-Louis,  
Téléphone: 2717.

feronnerie d'art

LA P'TITE FORGE

fer ornemental



# LES FRÈRES LEBRUN

propriétaires de

## "LA P'TITE FORGE"

ont exécuté

tous les travaux

de

## FERRONNERIE D'ART

DE LA

NOUVELLE ANNEXE

DU

## PALAIS DE JUSTICE

BUREAU ET ATELIER

465, NIVERVILLE,  
TELEPHONE: 721,  
TROIS-RIVIERES.

## Un système électrique des plus modernes est installé dans la nouvelle aile du P. de Justice

Le nouveau Palais de Justice sera doté d'un système électrique des plus modernes, comme on peut en avoir une idée par les vignettes qui accompagnent l'annonce de Gono Electrique, fournisseur général des matériaux dans ce domaine.

L'entrée de l'électricité dans la nouvelle annexe est faite par deux câbles souterrains recouverts de plomb, avec double armature d'acier. Ces câbles entrent ensuite dans le grand panneau central de distribution de 110-220 volts et 550 volts.

Le grand panneau de distribution est complètement encastré dans le mur, et a une superficie de 96 pouces de haut par 56 pouces de largeur. Ce panneau renferme les compteurs, les panneaux des fusibles et les maîtres interrupteurs.

Les principaux lampadaires comprennent des fixtures Holophane semi-indirectes, ainsi que des fixtures Westinghouse et General Electric. Les principaux lampadaires en face du Palais de Justice sont contrôlés par un interrupteur automatique.

Rien n'a été négligé dans ce domaine comme d'ailleurs dans tous les autres, pour doter l'annexe du Palais de Justice de tout le confort et de toute la sécurité qu'offrent les moyens modernes de construction. Les visiteurs peuvent admirer en particulier le perfectionnement du système d'éclairage, sa sécurité parfaite et sa belle sobriété.

LES IMPORTANTS TRAVAUX

# D'ELECTRICITE

de la nouvelle annexe

## DU PALAIS DE JUSTICE

ONT ETE  
EFFECTUES  
PAR

### Jean B. BADEAUX

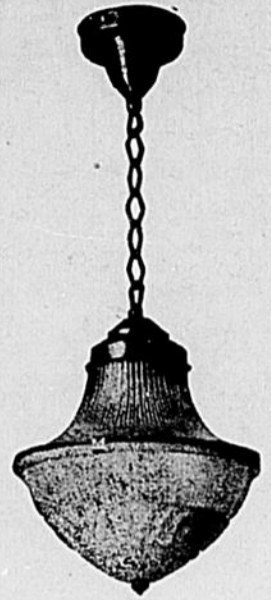
ENTREPRENEUR - ELECTRICIEN

Confiez-nous vos travaux d'électricité de tous genres.  
Satisfaction garantie • Exécution parfaite • Prix modérés.

944, ST-AURICE,

TELEPHONE: 419.

Nous sommes heureux d'avoir contribué au parachèvement du  
**Nouveau Palais de Justice des Trois-Rivières !**



Le Grand Panneau de Distribution, les Câbles Souterrains, les Fixtures et tout le matériel Electrique ont été fournis par

## LA CIE GONO ELECTRIQUE

DISTRIBUTEURS EN GROS. ENRG.

REPRESENTANTS OFFICIELS DES MEILLEURES COMPAGNIES CANADIENNES

Une institution essentiellement canadienne-française.

A. N. TREPANIER

ROMEO GONEAU.

127, rue Alexandre, Trois-Rivières.

# OLIVIER GAUTHIER

St-Marc des Carrières

A FOURNI UNE GRANDE PARTIE DE LA PIERRE DE CONSTRUCTION QUI A SERVI A L'ANNEXE DU

## PALAIS DE JUSTICE

DES TROIS-RIVIERES.

La solidité et la durée de la pierre extraite de la carrière de

### OLIVIER GAUTHIER

à Saint-Marc des Carrières, Comté de Portneuf,

EST RECONNUE PAR TOUT LE PAYS

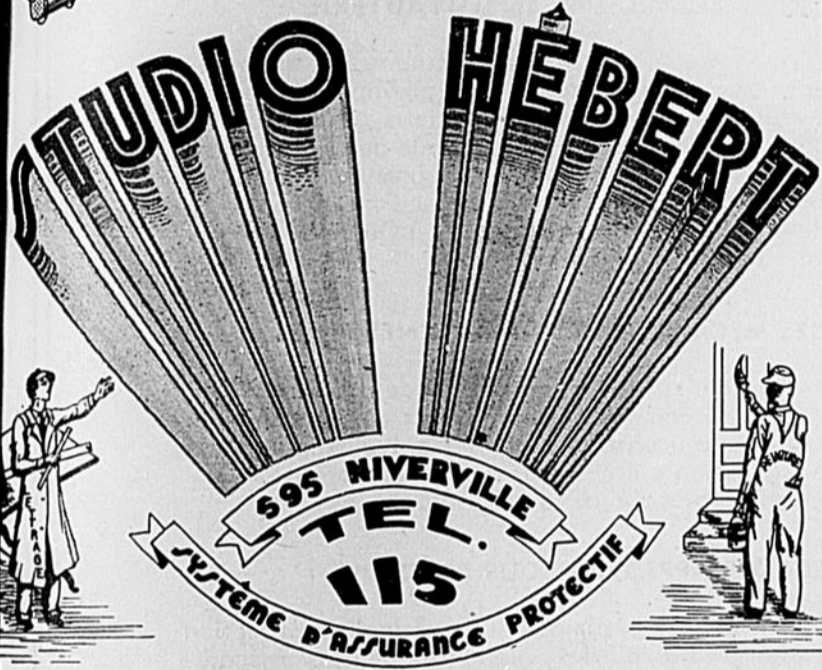


DANS LA  
nouvelle annexe  
DU  
**PALAIS DE JUSTICE**

tous les travaux  
de peinture  
et de vitrerie

ONT ETE EXECUTES

PAR LE



**ANCIENS AVOCATS TRIFLUVIENS**

Ce n'est sans doute pas de l'espace perdu que de publier de nouveau, ici, en résumé, la liste des anciens avocats trifluviens, intéressante collaboration documentaire fournie au Bien Public, il y a une couple d'années, par M. Francis-J. Audet, d'Ottawa.

Nous avons cru que cette liste ne serait pas déplacée dans un numéro consacré exclusivement à notre Palais de Justice, où la plupart des avocats mentionnés ici ont exercé leur talent.

Nous profitons de l'occasion pour demander de nouveau à nos bienveillants lecteurs de compléter, si possible, cette liste de M. Audet, qui, de l'aveu même de l'auteur, est sans doute incomplète, malgré les multiples recherches documentaires qu'elle a nécessitées.

**Thomas Barron**  
(1804 - 1841)

Admis au Barreau en 1828, il fut incarcéré pour mépris de Cour, en 1834, par le Juge Vallières de Saint-Réal. Il mourut à l'âge de 37 ans.

**Georges-Isidore Barthe**  
(1834 - 1900)

**Charles-Luc Moras Beaubien**  
(1829 - 1867)

Né à Nicolet en 1829, il fit ses études au collège de sa ville natale, de 1839 à 1843, puis son droit, et il fut admis au barreau en 1853. Préférant la vie libre et saine du gentilhomme campagnard à celle des villes et des bureaux; ayant du goût pour l'agriculture, il se livra à l'exploitation de son domaine à Nicolet.

**Uldéric Bellemare**  
(1835 - 1872)

Né à Yamachiche, Uldéric était le fils de Jean Bellemare et de sa seconde femme, Esther Gélinas. Il fut d'abord maître d'école et eut entre autres élèves, le docteur Pierre Meunier, le curé Hercule Bellemare et François Lesieur Desaulniers.

**David-Augustus Bostwick**  
(17 - 1835)

Il fit son droit sous M. Hugh Fraser, protonotaire des Trois-Rivières, et chez M. Charles-Richard Ogden, et il obtint une commission d'avocat le 1er octobre 1819.

M. Bostwick avait épousé, en mai 1829, Georgina, fille de l'honorable Ross Cuthbert, seigneur de Lanoraie, Dautray et autres lieux.

**Pierre-Alphonse Boudreault**  
(1837 - )

M. Boudreault fut échevin des Trois-Rivières et président de la

Société Saint-Jean-Baptiste de cette ville. Il a souvent collaboré aux journaux et, comme orateur, il a figuré dans des discussions politiques et nationales. Il fut longtemps membre du parti conservateur mais il s'en sépara en 1891, à cause des fraudes et des scandales dévoilés en Chambre des Communes, cette année-là.

**Joseph-Napoléon Bureau**  
(1827 - 1897)

Fils de Jacques Bureau, marchand, et de Françoise Deveaux, il naquit aux Trois-Rivières, le 15 mai 1827, et fit ses études au collège de Nicolet.

Il fut créé conseil de la Reine par le gouvernement provincial et fut bâtonnier du barreau trifluvien. Il fut aussi maire de la ville des Trois-Rivières en 1877 et 1878.

M. Bureau fit aussi du journalisme. Il forma, le 30 avril 1879, une société sous le nom de "Three Rivers Printing Co.", avec MM. Ezéchiel-M. Hart, Georges-B. Houliston, Alexander Baptist, Frederic Stobbs et L. J. O. Brunelle; elle ne dura guère que huit mois. Ils avaient publié "La Concorde", et "The Loop Line".

**Thomas Burn**  
(1809- 1865)

(Suite à la page 4.)

**L'ASSOCIATION**

DU

**BARREAU**

DES

**Trois-Rivières**



DESIRE

MARQUER

SON APPROBATION

AU GOUVERNEMENT

DE

LA PROVINCE DE QUEBEC



POUR L'ERECTION

**D'UNE NOUVELLE ANNEXE**

AU

**PALAIS DE JUSTICE**

DANS LA NOUVELLE ANNEXE  
DU PALAIS DE JUSTICE

- Les Foyers mécaniques  
**VOLCANO**
- les Fournaises  
**WARREN-KING**
- la tuyauterie  
**OMER DES SERRES**
- et les radiateurs  
**TAYLOR-FORDES**

ont été installés par

**ALCIDE BELLEVILLE**  
ENTREPRENEUR - PLOMBIER

1075, RUE LAVIOLETTE,

TEL.: 1699 - W.



# Le Ministère du Travail de la Province de Québec

## SERVICE D'INSPECTION DES ETABLISSEMENTS INDUS- TRIELS ET COMMERCIAUX:

LE service d'inspection des établissements industriels et commerciaux voit à l'administration et à l'application de cette législation; les inspecteurs sont responsables de l'installation dans l'industrie d'appareils de sûreté ayant pour but la prévention des accidents. Cette Loi fixe aussi une durée journalière et hebdomadaire maximum de travail pour les femmes, les filles et les garçons ayant moins de 18 ans.



L'HON. W. TREMBLAY,  
Ministre du Travail.

## LOI DES EDIFICES PUBLICS :

Cette législation établit des standards de sécurité pour le public dans les édifices publics tels que les salles de cinéma, les théâtres, les édifices publics, etc.; cette législation est également mise à exécution par le Service d'inspection des établissements industriels et commerciaux.

## LOI RELATIVE A LA LIMITATION DES HEURES DE TRAVAIL :

En vertu de cette législation, de nombreux décrets limitent la durée du travail dans l'industrie de la construction dans la Province, dans les salons de coiffure pour dame et dans les ateliers de réparation de chaussures dans Montréal.

## LOI DES PENSIONS DE VIEILLESSE :

Cette législation, pourvoyant à une pension pour les vieillards, est mise en vigueur par la Commission des pensions de vieillesse, qui a des bureaux à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières.

## LOI D'ASSISTANCE AUX AVEUGLES :

Cette loi est également mise à exécution par la Commission des pensions de vieillesse.

## LOI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL :

La Commission a des bureaux à Québec et à Montréal; elle a pour fonctions la mise en vigueur de la Loi des accidents du travail; de plus, elle collabore avec les employeurs afin de promouvoir la formation d'associations de prévention des accidents dans l'industrie.

## LOI DES ELECTRICIENS ET DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Cette Loi, qu'applique le Bureau des examinateurs des électriciens, oblige les entrepreneurs, les compagnons et les apprentis exécutant des travaux d'électricité, à obtenir une licence du Gouvernement et ce, dans un but de sécurité; il y a aussi un Service d'inspection des installations électriques dont les devoirs consistent à contrôler le respect des prescriptions du Code canadien de l'électricité, au cours de l'exécution de tout travail d'installation électrique.

## LOI DES PARATONNERRES :

Cette Loi, appliquée par le Bureau des examinateurs des électriciens; elle établit divers standards de sécurité dans l'installation des paratonnerres.

## BUREAUX DE PLACEMENT :

Il y a, sous le contrôle du Gouvernement provincial, des bureaux de placement gratuits dans chaque centre important de la Province; les employeurs qui désirent des employés qualifiés ainsi que les sans-travail sont assurés de l'intervention des bureaux de placement.

## LOI DES MECANICIENS EN TUYAUTERIE :

Cette Loi — mise en vigueur par le Bureau des examinateurs des mécaniciens en tuyauterie — prévoit l'obtention d'une licence obligatoire pour les mécaniciens en tuyauterie, tels que les plombiers, les poseurs d'appareils de chauffage et les entrepreneurs, les compagnons et les apprentis à des travaux de réfrigération, d'installation d'arroseurs automatiques et de réparation. Le Service a des bureaux à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières et à Hull.

## LOI DES MECANICIENS DE MACHINES FIXES

En vertu de cette Loi, les mécaniciens de machines fixes doivent obtenir du Bureau des examinateurs des mécaniciens de machines fixes une licence leur permettant d'exécuter leur travail; cette législation a été adoptée afin de protéger le public et d'assurer la protection de la propriété.

## LOI DES APPAREILS SOUS PRESSION

Cette Loi, mise en vigueur par un service d'inspection sous la juridiction du Bureau des examinateurs des mécaniciens de machines fixes, a pour objet principal l'inspection des appareils sous pression; c'est une mesure très importante de protection publique.

## LOI DES SALAIRES RAISONNABLES

Cette législation remplace la Loi du salaire minimum des femmes qui ne s'appliquait qu'aux femmes; elle est mise en vigueur par l'Office des salaires raisonnables, qui a des bureaux à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières et à Sherbrooke. La portée de cette Loi est très vaste et son but est d'assurer aux hommes et aux femmes des conditions raisonnables de travail.

## LOI RELATIVE AUX SALAIRES DES OUVRIERS :

En vertu de cette législation, les employeurs et les employés peuvent négocier des conventions collectives de travail qui sont subséquentement déclarées obligatoires par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil; les décrets ainsi adoptés sont mis en application par des comités conjoints formés de représentants des employeurs et des employés partie à la convention. Plusieurs industries dans la Province sont actuellement régies par des décrets.

## SERVICE DE L'ASSISTANCE AUX CHOMEURS

Ce Service a récemment fait tous les efforts en vue de substituer des travaux aux octrois accordés aux chômeurs; une telle politique constructive tend à graduellement faire disparaître le chômage dans la Province.

## LEGISLATION DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE

Le ministère du Travail offre aux employeurs et aux employés des services de conciliation et d'arbitrage en cas de grève ou de lock-out; on obtiendra des renseignements sur ce sujet en s'adressant à l'Honorable Ministre ou au Sous-Ministre du Travail.

HON. W. TREMBLAY,  
Ministre du Travail.

GERARD TREMBLAY,  
Sous-Ministre du Travail.

J. O'CONNELL-MAHER,  
SECRETAIRE.